

SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 04 avril 2025

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 31/03/2025

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER

Présents : 6

Présents : Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Elise BOUQUET, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER

Votants : 6

Pour : 6

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Madame Laure LAMETH

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Chrystel VALLY

Objet : Délibération sur le budget primitif 2025 - Service Eau de SAINT GAL - 2025_DE_006

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du Service de l'Eau de SAINT GAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget Service de l'Eau de SAINT GAL pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 112 612,4

En dépenses à la somme de : 112 612,4

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	11 824
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000
014	Atténuations de produits	1 542
022	Dépenses imprévues	1 362,27
042	Section à section	5 103
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 931,27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 680,68
042	Section à section	4 313,59
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 337
74	Subventions d'exploitation	1 500
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	100
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		24 931,27

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
-----------------	----------------	----------------

020	Dépenses imprévues	4 723,54
040	Section à section	4 313,59
66	Interconnexion des réseaux	68 000
67	Forage eau brute	900
68	Alternative alimentation en eau des agriculteurs	9 744
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		87 681,13

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	76 894,13
040	Section à section	5 103
68	Alternative alimentation en eau des agriculteurs	5 684
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		87 681,13

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,

Jean-Luc GOAREGUER

Chrystel VALLY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07/ 04/ 2025
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de réception de l'AR: 07/04/2025

048-214801532-2025_DE_006-DE
A G E D I